

Partie 2

Table ronde : Combattre la pauvreté

Satoko NAKAJIMA

Nous ouvrons donc la table ronde. Nous avons déjà tenu un débat très animé, de nombreuses questions ont été posées, nous sommes entrés, je crois, dans le vif de ce sujet. Aujourd'hui, nous sommes très heureux d'accueillir un public aussi nombreux. La Société japonaise d'études sur les femmes se réjouit particulièrement de la présence d'une telle audience. Nous accueillons dans cette salle Madame Ryoko Akamatsu ancien ministre de l'Éducation et qui fut responsable du projet de loi sur l'égalité des chances professionnelles entre les hommes et les femmes au Ministère du Travail. Nous allons donner la parole à Mme Akamatsu car je sais qu'elle ne pourra pas rester jusqu'au bout de notre rencontre.

Ryoko AKAMATSU

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis désolée de couper l'herbe sous le pied aux conférenciers. L'année dernière, en mars 2008, nous étions dans la même salle pour parler du centenaire de la naissance de Simone de Beauvoir. J'ai d'ailleurs déclaré que j'étais moi-même en quelque sorte une fille spirituelle de Simone de Beauvoir. Il y a beaucoup de filles de Simone de Beauvoir à travers le monde : elle n'a pas eu d'enfants mais elle a eu malgré tout de nombreuses filles se proclamant ses descendantes. Je suis moi-même de ce nombre. Il y avait Mme Gaspar et d'autres éminentes intellectuelles françaises, et nous nous sommes retrouvées sœurs, car nous étions toutes filles de Simone de Beauvoir. J'étais très heureuse de trouver toutes ces sœurs réunies autour de Simone de Beauvoir.

Aujourd'hui, je suis revenue pour ce colloque organisé à l'occasion de la journée internationale des femmes. J'ai été frappée de voir que la Maison franco-japonaise organisait tous les ans des colloques à l'occasion de la journée internationale des femmes. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

La pauvreté, les sans-domicile et les ONG au Japon

Satoko NAKAJIMA

Nous allons donc commencer cette table ronde, nous avons déjà pris beaucoup de retard. Beaucoup de questions ont déjà été posées dans la première partie, la discussion a déjà été amorcée et je vous propose donc de la prolonger. Je voudrais demander à nos conférencières de discuter entre elles. Il y a déjà eu un échange sur les statistiques, sur la façon dont on élabore ces statistiques. Dans la deuxième partie, nous allons essayer d'élargir les perspectives : comment la société peut-elle répondre à ce problème de la pauvreté chez les femmes ? Vous avez toutes esquissé des pistes, mais nous allons essayer d'aller plus loin. Quelles sont les perspectives que l'on peut dégager pour lutter contre cette pauvreté des femmes ? Je vous donnerai la parole pour un dernier tour de table où vous développerez un peu vos perspectives.

Il nous restait une question : la place des ONG au Japon, que font les ONG face aux pauvres ? Que font ces ONG pour aider les SDF ? Est-ce qu'elles existent, d'abord, au Japon ? C'était la troisième question de Catherine Simon, nous n'avions pas eu le temps d'y répondre. Mme Ichimura, d'abord, voulez-vous bien répondre ? Vous allez parler de votre expérience, de ce que vous connaissez des ONG japonaises : existent-elles au Japon, comment fonctionnent-elles ?

Misako ICHIMURA

L'année dernière, le 28 septembre, un réseau a été créé, le réseau « Pauvreté et femmes. » Je crois qu'il s'agit là d'un bon exemple de ces associations, de ces ONG qui aident les femmes. Pour aider les SDF, de nombreuses organisations se mobilisent, pour aider les femmes à vivre, à se nourrir, à s'abriter... Ce sont des associations qui fournissent de la nourriture et préparent également des abris. Le problème, c'est que ces ONG sont concentrées dans les grandes villes et les pauvres des régions japonaises, les gens qui ont perdu leur logement dans une ville de province, vont dans les grandes villes pour trouver le secours de ces ONG, à Tokyo, à Osaka ou à Nagoya. Ainsi, ces SDF ont le sentiment qu'ils vont pouvoir être nourris une fois par jour. À Tokyo par exemple, le lundi, on sait qu'à Ginza il y a une distribution, le mardi dans un autre endroit, le mercredi à Ueno, le jeudi on choisira Shibuya... Les SDF font le tour, c'est un parcours qui peut leur prendre trois heures. Ils vont d'un point à un autre, où il y a une distribution.

Je voudrais reparler également du réseau sur les femmes et la pauvreté, c'est un réseau qui vient d'être créé l'année dernière. Dans le cadre de ce réseau, il s'agit d'œuvrer d'abord pour rendre la pauvreté des femmes visible. C'est là l'objectif de nos activités. Ce que nous faisons, c'est que nous ouvrons des « cafés de la pauvreté », nous accueillons toutes les personnes qui souhaitent venir. C'est un accueil qui est gratuit, ces personnes peuvent fréquenter ces « cafés de la pauvreté » gratuitement.

Satoko NAKAJIMA

Mme Simon, avez-vous trouvé une réponse à votre question ?

Mme Osawa, est-ce que vous voulez parler d'ONG ou d'associations qui ont une activité non pas à l'échelle d'une ville mais plutôt à l'échelle nationale ?

Mari OSAWA

Il faudrait se tourner vers Mme Akaishi, qui s'occupe de ce réseau pauvreté et femmes. Si vous pouviez nous donner des détails plus concrets. Mme Ichimura vient de présenter l'activité de votre réseau.

Mme AKAISHI

On parle des associations de soutien aux SDF, même s'il ne s'agit pas forcément des SDF mais des pauvres, des gens qui ont sombré dans la pauvreté, qui n'arrivent plus à s'en tirer tout seuls. Je crois que c'est cela, le sens de la question. En tant que réseau, il y a un réseau qui s'appelle le « réseau anti-pauvreté ». Il ne s'occupe pas seulement de femmes mais de la pauvreté en général. C'est un réseau qui a été mis en place en octobre 2007. Il y a également « Moyai », réseau dirigé par Monsieur Makoto Yuasa et bien connu aujourd'hui pour aider les SDF. Il y a également des centres qui donnent des conseils aux SDF. Il y a un forum pour les mères qui élèvent seules leurs enfants. Il y a également un groupe des handicapés (DTI). Toutes ces associations sont regroupées dans le réseau de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'aider également les anciens SDF à avoir une activité économique. C'est l'association Aun qui travaille dans le recyclage de produits usagés. Si vous regardez la page Internet de ce réseau de lutte contre la pauvreté, vous verrez une liste assez complète des ONG qui ont rejoint le réseau.

Satoko NAKAJIMA

Mme Simon, est-ce que vous vouliez poser une question sur les femmes des ONG qui viennent en aide aux femmes, est-ce que vous vous intéressez à la pauvreté en général ? Souhaitiez-vous des informations sur des ONG ou des associations qui luttent contre la pauvreté en général au Japon ?

Catherine SIMON

Ma question était la suivante : venant de France et ne connaissant pas le Japon, j'aurais voulu comprendre en quoi est-ce que ce qu'on appelle la société civile, par rapport à l'État, en quoi cette société est vivante. J'ai déjà obtenu une réponse, et je vous en remercie. Peut-être juste un détail : comment est-ce financé ? Par exemple en France, quand on parle des ONG, elles s'auto-financent, c'est-à-dire que parfois, elles vont recevoir une lettre de mission, mais elles se débrouillent pour trouver leur financement. C'est là la différence avec les aides qui sont budgétisées dans le budget du ministère. Au Japon – mais le sait-on seulement, car il s'agit souvent d'informations qui ne sont pas faciles à avoir – y a-t-il une part d'aides de l'État, est-ce que les ONG fonctionnent seules, comment cela marche-t-il ?

Mme AKAISHI

Et bien on peut dire que l'État ne fournit pratiquement aucune aide, ce sont des ONG très dévouées qui travaillent avec des fonds ridiculement modestes et qui ont surtout pour elles leur dévouement pour aider les gens.

Les grandes disparités hommes-femmes au Japon : Discriminations en matière de salaires, salaire minimum, et travail gratuit

Satoko NAKAJIMA

Nous avons nos participants à la table ronde. Est-ce que les personnes qui ont présenté une communication souhaitent poser une question ? Par exemple Mme Osawa, est-ce que vous avez une question à poser sur les dispositifs français ?

Mari OSAWA

Une question, ou plutôt une observation, un point de vue. Mme Ponthieux a parlé des écarts de salaires entre les hommes et les femmes : pour les revenus mensuels, c'est 20% et pour le salaire horaire c'est 11%. C'est une situation qui me paraît très avantageuse : du point de vue japonais, l'écart apparaît comme très faible. Pour la rémunération horaire, il y a un écart qui dépasse 30% au Japon, en particulier ces dernières années. Cet écart ne se comble pas. En France non plus, les choses n'ont pas l'air de s'arranger mais au Japon, on en est toujours à cet écart très important, même au niveau des rémunérations horaires.

Je n'ai pas parlé des tâches domestiques mais c'est un sujet qui m'intéresse. Dans les années quatre-vingt, il y avait une enquête et on voulait savoir ce qu'étaient exactement ces tâches domestiques. D'après une enquête faite dans les années quatre-vingt, lorsque les hommes disent participer aux tâches ménagères, c'est aller chercher le journal qui est dans la boîte aux lettres en bas de l'immeuble. Je ne sais pas si en France, ça ferait partie des tâches ménagères. Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt un petit clin d'œil : les hommes vont chercher le journal dans la boîte aux lettres. Même quand on les compare aux Coréens, les Japonais sont encore plus paresseux. La part qu'ils prennent dans le foyer pour les tâches domestiques n'évolue pas ces dix dernières années. Merci.

Dans le cas du Japon, il y a une chose dont il faut être conscient : le principe « à travail égal, salaire égal » n'est pas vraiment appliqué. En France, c'est une garantie. « A travail égal, salaire égal », il y a également un salaire minimal garanti. Le Japon n'a pas encore adhéré aux conventions de l'OIT qui le prévoient. On peut dire qu'en terme de conditions de travail, le Japon est un pays véritablement déplorable, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Vous avez la convention 100 de l'OIT qui porte sur ce principe « à travail égal, salaire égal », le Japon l'a ratifié mais ça n'empêche pas que l'écart des salaires continue à persister. Il y a au sein des Nations-Unies une commission sur le statut des femmes, sur la condition féminine. Le Japon est fréquemment interrogé dans cette commission de l'ONU, il est également interrogé au sein de l'OIT. Il répond qu'en fait, il y a des clivages entre les hommes aussi, que ce n'est pas un travail qui correspond à une tâche mais c'est une rémunération qui correspond à l'ancienneté et qu'il est donc difficile de parvenir à une égalité « à travail égal, salaire égal. »

Il y a bien un salaire minimum mais il doit être le plus faible parmi les pays de l'OCDE. Si vous voulez avoir un équivalent avec le SMIC japonais de l'aide social, il faudrait que vous ayez un temps de travail hebdomadaire de 60 heures.

Satoko NAKAJIMA

Merci. S'agissant du Japon, il est je pense nécessaire de connaître la situation. On ne peut pas dire qu'il existe un principe « à travail identique-salaire égal ». Mari Ozawa, pourriez-vous s'il vous plaît nous éclairer sur ce point ? En France, je pense que ce principe est au moins dans une certaine mesure respecté, de même qu'y est garanti un salaire minimum. Si je ne me trompe, le Japon n'a pas ratifié la Convention de l'Organisation internationale du travail, n'est-ce pas ? Pourriez-vous nous donner votre opinion, Mari Osawa, sur le caractère très peu satisfaisant des conditions de travail au Japon, et dont souffrent d'ailleurs tout autant les hommes ?

Mari OSAWA

La Convention n.100 de l'Organisation internationale du travail, consacrant le principe à valeur égale (du travail) - salaire égal, a bien fait l'objet d'une ratification par le Japon.

Satoko NAKAJIMA

Est-ce donc le cas ?

Mari OSAWA

Oui, absolument. Cependant, s'agissant du problème des disparités de salaires, le Japon s'est vu poser un certain nombre de questions notamment par l'Organisation internationale du travail, ainsi que par la Commission du statut de la femme des Nations Unies. Ce à quoi le Japon répond que même parmi les hommes on observe nécessairement des disparités de salaires à travail égal, en fonction de l'ancienneté. Au-delà même de cette limite structurelle, le principe du salaire égal reste difficile à mettre en oeuvre. Telle est la réponse présentée par le Japon. Quant au système du salaire minimum, il n'existe bien entendu pas au Japon non plus, mais peut-être qu'en comparaison avec les autres pays de l'OCDE le salaire minimum se situe à un niveau très bas. Si l'on devait introduire ce système, cela impliquerait pour pouvoir bénéficier d'une telle allocation de travailler jusqu'à hauteur de 60 heures par semaine.

Satoko NAKAJIMA

Madame Ponthieux, est-ce que vous avez des questions à poser aux oratrices japonaises ?